

Calendrier du concours d'attribution des contrats doctoraux - Année 2025

➤ Jusqu'au 23 avril 2025 à 12 heures au plus tard, date de rigueur : Réception des candidatures

Les candidatures aux contrats doctoraux sont reçues par l'EDSC sous forme électronique uniquement.

Formulaire de contact pour le dépôt des dossiers : Mme Nafissa Haddab – nafissa.haddab@unistra.fr

Attention : les candidats doivent remettre **obligatoirement** le document « accord du directeur de thèse » (page 3 du formulaire de candidature) portant **toutes** les signatures requises. Un candidat peut transmettre plusieurs choix et est même **recommandés**.

➤ Le 25 avril 2025

Les candidats sont informés, par courriel à l'adresse qu'ils ont indiquée à l'EDSC, de la suite réservée à leur candidature. Les candidats autorisés à poursuivre le concours sont convoqués à une audition à Strasbourg (entre le 2 et 4 juin 2025).

➤ Jusqu'au 14 mai 2025 à midi

Les candidats autorisés à poursuivre le concours doivent transmettre un document décrivant le stage de master (10 pages maximales au total, partie expérimentale incluse et obligatoire). Celui-ci devra être transmis à l'adresse suivante nafissa.haddab@unistra.fr sous forme électronique (format pdf uniquement) avant le 14 mai 2025 à midi.

➤ Jusqu'au 28 mai 2025 à midi

Les candidats autorisés à poursuivre le concours doivent transmettre leur présentation. Celui-ci devra être transmis au secrétariat de l'EDSC sous forme électronique (format pdf uniquement) avant le 28 mai 2025 à midi.

➤ 2 juin – 3 juin – 4 juin 2025 : auditions des candidats autorisés à poursuivre le concours

Le jour de l'audition, les candidats doivent se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport.

Pendant l'audition, les candidats font un exposé sur leur stage de master (8 minutes) et répondent aux questions du jury.

➤ Jusqu'au 6 juin 2025

Attribution des contrats doctoraux (étudiant + sujet + équipe) par le conseil de l'EDSC : Liste principale (et liste complémentaire établie pour faire face à d'éventuels désistements).

Tous les candidats auditionnés sont avertis par courriel de la suite réservée à leur candidature.

➤ Avant le 11 juin 2025 midi

Les candidats de la liste principale informent l'EDSC qu'ils acceptent – ou qu'ils n'acceptent pas – le contrat doctoral. Une absence de réponse est considérée comme une renonciation ; le contrat ainsi libéré est réaffecté au suivant du classement.